

Paris, le 7 septembre 2021

Objet : **Say on climate**

Comme le Forum pour l'investissement responsable (FIR) a eu l'occasion de l'exprimer dans [une note](#) publiée par le think tank Terra Nova ainsi qu'auprès de l'Association française des entreprises privées (AFEP), **la pratique du Say on climate doit se généraliser** pour créer **les conditions d'un dialogue permanent** entre investisseurs et entreprises sur les enjeux climatiques.

Rassemblant au sein de sa commission « Dialogue et Engagement » des investisseurs qui gèrent au total plus de 4 500 milliards d'euros d'actifs, **le Forum est convaincu de l'urgence du dérèglement climatique, de son impact sur les actifs financiers, comme de la responsabilité des investisseurs de contribuer à la réussite de la transition écologique.**

C'est donc fort de ces convictions que le Forum encourage les entreprises à développer leur action pour limiter le réchauffement climatique de manière à respecter l'Accord de Paris. Cela passe par un **dialogue sur ce sujet avec les parties constituantes- avec les investisseurs** par le *Say on climate* et avec **les salariés par le dialogue social, l'anticipation et l'accompagnement des mutations-** ainsi qu'avec l'ensemble **des parties prenantes de l'entreprise.**

En promouvant le *Say on climate*, à savoir un vote annuel consultatif en assemblée générale des actionnaires sur la base d'un rapport préparé par le conseil d'administration et relatif tant à la trajectoire déjà réalisée qu'à la partie prospective du document de performance extra-financière, le FIR entend donner un cadre pérenne et régulier au dialogue actionnarial sur ce sujet capital, et limiter ainsi de facto le dépôt de résolutions climat portées par des actionnaires aux situations d'échec de ce dialogue annuel.

Dans un souci de clarté, le Forum entend vous faire part de ses recommandations pour que le *Say on climate* tienne ses promesses.

Le FIR recommande tout d'abord un vote annuel consultatif sur deux résolutions distinctes présentées par le conseil d'administration :

- L'une portant sur la stratégie climat de l'entreprise
- L'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie

Une **consultation annuelle** des actionnaires s'avère en effet indispensable pour alimenter les échanges et permettre de suivre les progrès, le respect des jalons et l'alignement de la trajectoire avec des objectifs basés sur la science.

Afin d'assurer la comparabilité, l'efficacité et l'exigence du processus, les **informations fournies par les entreprises et soumises à la délibération consultative de l'assemblée générale doivent reposer sur une méthodologie robuste et ambitieuse, à la hauteur des enjeux.**

Le FIR recommande que chaque entreprise inclut a minima :

- D'une part, **une stratégie climat¹, partie prospective du reporting non financier**, qui comprend :
 - **Une ambition contribuant à l'objectif mondial de neutralité carbone en 2050** déclinée en **objectifs quantitatifs de réduction** des émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes 1, 2 et les émissions du scope 3 les plus matérielles de l'entreprise. Les objectifs doivent se référer à des scénarios de réchauffement climatique 1,5°C et détailler les hypothèses retenues en termes de scénarios² en s'appuyant sur des référentiels tels que ceux de l'initiative Science based targets ([SBTi](#))
 - **Des jalons de court et de moyen terme** permettant d'engager des transformations immédiates et d'atteindre des réductions d'émissions significatives rapides
 - **Une mesure des émissions de gaz à effet de serre en cycle de vie**, le plus large possible, et **couvrant les scopes 1,2 et 3** s'appuyant sur des référentiels internationalement reconnus tels que le GHG Protocol ou ISO 14064
 - **La présentation d'un plan d'actions détaillé permettant d'atteindre les objectifs fixés**, et plus largement la contribution à l'effort collectif de transition, comprenant :
 - **Les budgets nécessaires** à l'atteinte des objectifs
 - **La part des investissements (CAPEX) et des dépenses de fonctionnement (OPEX) qui peut déjà être présentée comme verte**, en anticipation de la réglementation européenne

¹ L'entreprise peut s'appuyer sur plusieurs cadres de référence publiques et reconnus internationalement comme TCFD, GRI, SASB, IRC, CDSB ou des initiatives de place comme le [CA100+ Net zero company benchmark](#), ... pour présenter sa stratégie climat

² Notamment les niveaux de dépassement supposant un niveau plus ou moins important d'émissions négatives; les objectifs doivent également être présentés en lien avec la répartition géographique des métiers de l'entreprise

- Une explication de la **compatibilité et de la proportionnalité de la stratégie et du plan d'actions à court, moyen et long terme avec un scénario de réchauffement à 1,5°C en ligne avec l'Accord de Paris**, incluant une explication sur les difficultés rencontrées et la manière dont elles sont gérées.
- D'autre part, la **présentation rétrospective de la mise en œuvre de la stratégie détaillant les progrès déjà réalisés** par rapport aux objectifs fixés et les actions mises en place.

Enfin, le **FIR souhaite que la rémunération des dirigeants intègre les objectifs de décarbonation dans les critères de rémunération variable.**

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur la base de ces recommandations et espérons que, sans attendre une éventuelle obligation réglementaire, votre société soumettra dès 2022 des résolutions inspirées de ces principes.

Nous vous prions de croire, en l'expression de notre haute considération.

Caroline Le Meaux
Responsable de la recherche ESG,
du vote et de l'engagement actionnarial,
Amundi
Et Présidente de la commission
dialogue et engagement du FIR

Alexis Masse
Président du FIR